



Pour l'abrogation de la réforme des retraites
Pour l'augmentation du point d'indice de 10%
Pour la défense du statut de la fonction publique et du CNFPT, pour le rétablissement du 1%
Pour les mesures de progrès social du programme du Nouveau Front Populaire
Contre le coup de force anti-démocratique d'Emmanuel Macron
Contre les décrets illégitimes du gouvernement démissionnaire
Manifestations le 7 septembre dans toute la France

Dans un communiqué du 3 septembre, la fédération CGT des services publics appelle les agents des collectivités locales rejoindre les manifestations du 7 septembre.

- Pour exiger un gouvernement qui mette en œuvre les mesures de progrès social du programme du Nouveau Front Populaire
- Pour dénoncer le coup de force anti-démocratique que cherche à imposer le président de la République Emmanuel Macron

Comme tous les fonctionnaires, les agents du CNFPT sont particulièrement concernés par cette mobilisation.

Ils sont massivement fait grève et manifesté contre la réforme des retraites en 2023 et refusent la retraite à 64 ans. Ils refusent la perte de leur pouvoir d'achat et exigent une augmentation du point d'indice. Ils refusent la destruction du statut de la fonction publique et des services publics.

Non aux décrets illégitimes du gouvernement Attal démissionnaire, abrogation des décrets sur les secrétaires de mairie et leur formation.

La pratique anti-démocratique du gouvernement Macron-Attal est particulièrement choquante depuis sa démission le 16 juillet.

Le 4 septembre, le journal Le Monde révélait : 1.300 décrets ont été publiés depuis la démission du gouvernement ! Dont certains, note le Monde, avec une « *coloration politique* »
Parmi ceux-là, 4 concernent directement la fonction publique territoriale et le CNFPT.

En effet, le 16 juillet, le jour même de la démission du gouvernement, le ministre de l'intérieur signait les 4 décrets « Guerini » sur les secrétaires de mairie et leur formation.

Ces décrets visent à remplacer notre fonction publique de carrière par une fonction publique de métier à travers les certifications. Ils visaient à anticiper le projet de loi Guerini de destruction du statut de la fonction publique, de suppression des catégories A,B et C et de leur remplacement par des certifications professionnelles. Ils ont fait l'objet d'un rejet majoritaire voire unanime des organisations syndicales au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 19 juin. Ils imposent des obligations de formation anti-statutaires au CNFPT.

Ces décrets sur les secrétaires de mairie sont illégitimes. Ils ne doivent pas être mis en œuvre par le CNFPT. Ils doivent être abrogés.

Le 7 septembre est la 1^{ère} étape d'un automne de mobilisation pour gagner sur nos revendications.

Avec sa fédération, le syndicat CGT du CNFPT appelle les agents du CNFPT à s'inscrire dans les mobilisations de cet automne :

- 7 septembre : manifestations à l'appel d'organisations politiques, d'organisations de jeunesse et de syndicats
- 1^{er} octobre : Grève et manifestations à l'appel de l'intersyndicale CGT-FSU-Solidaires

Paris, le 5 septembre 2024